Nations Unies S/2011/60



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 février 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 février 2011, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la résolution 1945 (2010) du Conseil de sécurité concernant le Soudan, adoptée le 14 octobre 2010, par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de reconduire jusqu'au 19 octobre 2011 le mandat du Groupe d'experts initialement constitué en application de la résolution 1591 (2005), mandat qu'il a déjà prorogé par ses résolutions 1651 (2005), 1665 (2006), 1713 (2006), 1779 (2007), 1841 (2008) et 1891 (2009), et m'a prié de prendre dès que possible les mesures administratives nécessaires.

Je tiens donc à vous informer que j'ai nommé l'expert ci-après membre du Groupe d'experts :

M. Jérôme Tubiana, France (régional)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-22736 (F) 070211 070211



